



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 5
DEMANDE DE LABELLISATION "CITE EDUCATIVE"

Rapporteur : Madame Cécile AUDET

Par courrier en date du 2 février 2021, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Madame la ministre déléguée chargée de la Ville et Madame la secrétaire d'État chargée de l'Éducation prioritaire ont informé Monsieur le Maire qu'à l'occasion du Comité interministériel des Villes du 29 janvier dernier, la Ville de Clermont-Ferrand a été sélectionnée pour l'obtention du label d'excellence "Cité Éducative" pour le territoire « La Gauthière-Les Vergnes » avec ses établissements d'enseignement au nombre desquels figurent les groupes scolaires Romain Rolland/Jules Verne/Jean de la Fontaine/Charles Perrault.

Ce programme interministériel part du constat que l'École est un élément essentiel de mobilisation afin de mettre en synergie la responsabilité des familles, l'engagement des collectivités locales, la richesse du tissu associatif, le dynamisme de sa jeunesse et l'investissement des professionnels qui y travaillent. Il englobe l'enfance et la jeunesse de 2 à 25 ans.

Il s'agit d'élaborer puis de mettre en œuvre une stratégie territoriale ambitieuse, un engagement continu ainsi qu'une coordination étroite des acteurs éducatifs afin de contrer les logiques de ségrégation et de décrochage à l'œuvre sur le territoire de la Cité Éducative et de créer les conditions de la réussite des enfants et des jeunes.

Le dossier de labellisation est présenté par les trois pilotes que sont la Ville de Clermont-Ferrand, porteuse du projet, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Puy-de-Dôme et la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Durant les trois années du programme, la gouvernance de la Cité Éducative, assurée conjointement par la Ville de Clermont-Ferrand, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et la Préfecture du Puy-de-Dôme, veillera à associer les partenaires institutionnels (ex : CAF du Puy-de-Dôme, Clermont Auvergne Métropole), le secteur associatif, les mouvements d'éducation populaire, les parents, les jeunes du territoire ainsi que l'ensemble des opérateurs et partenaires intervenant dans le champ éducatif, culturels, sportifs... à l'ensemble du dispositif.

Le projet de cité éducative doit être transmis à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour le 31 mars 2021, en vue de sa labellisation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser, en accord avec votre commission, Monsieur le Maire à transmettre la candidature du territoire « la Gauthière-Les Vergnes » à la labellisation de "cité éducative", en lien avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur Académique.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **19 MAR. 2021**

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de la petite enfance, de
l'enfance et de la jeunesse

Cécile AUDET

